

**COMPTE-RENDU DETAILLE DU BUREAU  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE  
10 NOVEMBRE 2011**

▪ **COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**MEMBRES PRESENTS**

SYNDICAT MARNE VIVE  
SIAM

VILLE DE PARIS

CONSEIL GENERAL 94  
CONSEIL GENERAL 93

SIAAM

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**  
NOISY-LE-GRAND

M. LEROY - Président de la CLE  
M. CHAPRON - Président du SIAM - Vice-Président de la CLE -  
Président de la commission « Qualité »  
MME LE STRAT - Adjointe au Maire de Paris - Vice-Présidente de la  
CLE  
M. ROSSIGNOL - Vice-Président du CG 94 - Vice-Président de la CLE  
MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 - Présidente de la  
commission « Aménagement »  
M. CALVET - Président du SIAAM - Président de la commission  
« Milieux Naturels »  
  
M. MIERSMAN - 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Noisy-le-Grand - Vice-  
Président de la CLE

▪ **COLLEGE DES USAGERS**

CD AVIRON 94

ASSO AU FIL DE L'EAU  
ASSO RENARD  
CD CANOE KAYAK 94

M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la  
commission « Usage »  
M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau  
M. ROY - Président de l'association RENARD  
M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94

▪ **COLLEGE DE L'ETAT**

AESN  
MIISE PPC

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES**  
DRIEE IDF

M. MERLET - Directeur territorial Paris proche couronne  
MME MAYET - Chargée de mission UT Eau  
  
M. STEINMANN - Chargé de mission SAGE

▪ **Etaient également présents :**

SOUS PREFECTURE DE NOGENT  
VILLE DE PARIS  
CONSEIL GENERAL 94  
  
CONSEIL GENERAL 93  
  
SMV

M. CURE - Chargé de coordination territoriale  
M. PENOUEL - Directeur service eau et assainissement  
MME GALANO - Directrice service environnement et  
assainissement (DSEA)  
M. BREUIL - Chef du service hydrologie urbaine et  
environnement  
M. DEBARRE - Animateur SAGE Marne Confluence  
MME BEYELER - Chargée de mission auprès du Président

## Ouverture de la séance

**M. LEROY (Président de la CLE)** ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 15h10. Il se réjouit de la présence de la quasi totalité des membres du Bureau qui est le signe d'un vrai intérêt pour la question du SAGE.

Il rappelle que le SAGE a 1 an, la réunion d'installation de la CLE remontant à fin septembre 2010. Cette année a été largement mise à profit pour lancer la dynamique d'élaboration du SAGE et a permis de recruter un prestataire pour accompagner la CLE et ses commissions dans l'élaboration du SAGE. Suite à une procédure d'appel d'offre ouvert, à laquelle 3 offres ont été remises, le groupement constitué des bureaux d'études ADAGE, AsCA, EGIS Eau et OGE. Le montant de l'offre s'élève à 399 320 € HT. M. LEROY note que le critère « Méthode » était prépondérant sur le critère « Prix » (70% contre 30%).

### **POINT N° 1 : PRESENTATION DU PRESTATAIRE ET DE L'ETUDE SAGE**

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** présente tout d'abord l'équipe de l'étude et précise son organisation sur la mission confiée : ADAGE assurera notamment le pilotage de l'étude avec l'appui du bureau d'études AsCA, les bureaux d'études OGE et EGIS Eau apportant leur expertise sur certaines thématiques spécifiques. Il ajoute que le volet « Paysages » a été sous-traité à la société COMPLEMENTERRE. Il propose aux représentants des bureaux d'étude membres du groupement de se présenter et de préciser leur mission.

**M. NARCY (Bureau d'études AsCA)** explique qu'AsCA interviendra en appui d'ADAGE pour l'animation de la démarche. Il ciblera son action sur les aspects prospectifs liés à la phase des Tendances & Scénarios et l'analyse socio-économique des usages de l'eau. Il ajoute qu'une analyse historique de la dynamique du territoire sera réalisée sous la forme d'un récit rétrospectif.

**M. ASMODE (Bureau d'études OGE)** indique axer sa mission sur le volet « milieux naturel » du SAGE. Il met en avant la bonne connaissance qu'OGE a du territoire Marne Confluence via des études déjà réalisées par le passé (inventaire des ZNIEFF, Iles de la Marne, etc.).

**M. SATIN (Bureau d'études EGIS Eau)** explique quant à lui qu'EGIS sera impliqué dans les thématiques liées notamment à l'assainissement, l'épuration, la qualité des eaux. Il ajoute qu'EGIS peut également faire valoir d'une bonne connaissance du secteur.

**M. DEBARRE (animateur)** précise que les quatre membres du groupement d'étude seront chacun chargé de l'animation d'une commission thématique en particulier :

- Le bureau d'étude ADAGE s'occupera de la commission « Aménagement »
- Le bureau d'étude AsCA s'occupera de la commission « Usages »
- Le bureau d'étude OGE s'occupera de la commission « Milieux naturels »
- Le bureau d'étude EGIS s'occupera de la commission « Qualité »

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** note que cette organisation ne relève pas d'une simplification mais d'un souci d'opérationnalité.

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** insiste ensuite sur la place que doit prendre le

travail collaboratif dans l'élaboration du SAGE, dans une **démarche de co-production**. L'un des objectifs de la mission sera notamment de faire vivre la dynamique participative du SAGE.

Il explique également que les 4 phases de la mission correspondent à des temps différents, avec leurs objectifs propres et donc une méthode à adapter.

**M. NARCY (Bureau d'études AsCA)** évoque ensuite la philosophie du groupement d'étude vis-à-vis de l'accompagnement proposé aux différentes entités du SAGE et pose la question suivante : « **Un SAGE pour quoi faire ?** ». Il indique que, de leur propre avis, le SAGE ne se limite pas à un simple document encadré par des textes et qui assure la déclinaison des directives/documents d'ordre supérieur, dans une démarche « descendante ». En effet, la réelle plus-value du SAGE réside dans l'enrichissement de la politique de l'eau par la décision locale, dans une **démarche « ascendante »**. Ainsi, un SAGE n'est réussi que s'il représente une pierre fondatrice d'un projet de territoire auquel tous les acteurs adhèrent.

Il ajoute que le SAGE permet de **relier l'action opérationnelle à une vision stratégique claire**. Or, sur un territoire comme celui de Marne Confluence, avec un système de gouvernance emboîtée, le SAGE a un vrai rôle à jouer pour y voir plus clair et donner des orientations pour mener des actions efficacement.

Enfin, bien que la finalité de l'élaboration du SAGE soit la rédaction de son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et de son Règlement, c'est aussi **la logique et l'argumentaire de son élaboration qui donneront du poids au SAGE**.

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** rappelle que la rédaction du PAGD et du Règlement sont « hors mission » mais qu'il a été jugé important de **mettre le travail du groupement en perspective** pour préparer cette échéance.

**M. LEROY (Président de la CLE)** conclut ce point en notant qu'il est important de fonctionner dans les deux sens, approche « descendante » et approche « ascendante », pour donner du sens au SAGE.

**Le Bureau prend acte du débat.**

## **POINT N° 2 : CALENDRIER OPERATIONNEL ET PREMIERES ETAPES DE TRAVAIL**

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** rappelle dans un premier temps le déroulé de la mission. Bien que le cahier des charges de l'étude identifie 3 phases, il préfère découper le travail en 4 phases, le « choix de la stratégie » étant un temps fort et singulier de l'élaboration du SAGE. Il remarque que le délai imparti pour réaliser la mission (27 mois avec une échéance fixée à février 2014) est court mais réalisable compte tenu des périodes de chevauchement prévues entre phases successives. **Il faudra toutefois être efficace pour que l'avancement soit tenable**. Le calendrier d'étude prévoit donc une **mobilisation importante des instances du SAGE** avec de nombreuses réunions. Il alerte également les membres du Bureau sur la **dépendance du groupement vis-à-vis des acteurs locaux dans le recueil des données**. Le groupement ne maîtrise donc pas tous les paramètres et les participants du SAGE doivent s'impliquer complètement et être réactif.

**Mme LE STRAT** (Ville de Paris - Vice-Présidente de la CLE) trouve le calendrier ambitieux mais clair, donc satisfaisant.

**M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) signale qu'AsCA a réalisé une étude d'évaluation sur la durée d'élaboration des SAGE pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée. La **durée moyenne est de 7 ans** (*le calendrier du SAGE Marne Confluence table sur une élaboration en 5 ans*).

**M. LEROY** (Président de la CLE) explique qu'il a entendu parler de nombreux SAGE qui se sont enlisés et ont mis près de 10 ans à aboutir. Il rappelle que les acteurs ont beaucoup travaillé sur la définition du périmètre du SAGE pour qu'il soit cohérent, pertinent et donc efficace.

**Mme BEYELER** (Syndicat Marne Vive) note que le territoire est couvert par de nombreuses entités ayant déjà réalisé des études sur le territoire du SAGE. On dispose donc déjà d'une connaissance importante. Cependant, il est vrai que cela va demander du temps pour en prendre connaissance et tout analyser.

Sur la phase d'état des lieux, **M. LEGUY** (Bureau d'études ADAGE) propose une **méthode d'analyse « en entonnoir »**, s'appuyant sur les documents structurants/globaux du territoire et descendant progressivement dans le niveau de détail. Des entretiens d'acteurs vont débiter assez rapidement pour compléter ce travail d'analyse.

En termes d'organisation du travail, **M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) explique que **les 13 thèmes définis dans le CCTP de l'étude sont « éclatables » sur les 4 commissions**. Par exemple, pour le thème 12 portant sur « Activités nautiques et navigation », la commission « Usages » traitera de ce thème en s'intéressant au point de vue des usagers (conflits d'usages), aux attentes sociales, à la dynamique économique de ces différents usages. La commission « Qualité » abordera ce thème par le filtre de l'enjeu baignade en posant la question « quelle qualité de l'eau est nécessaire à la pratique de cette activité ». La commission « Milieux naturels » se focalisera plutôt sur la navigation, activité pouvant avoir un impact fort sur les milieux naturels (les zones non navigables de la Marne ont en effet une plus grande valeur patrimoniale). Enfin, la commission « Aménagement » pourra s'intéresser au rôle des dynamiques de territoire (Grand Paris par exemple) dans l'évolution de la navigation par exemple.

**Mme MAYET** (MIISE ppc) s'interroge sur l'articulation des commissions entre elles et la façon dont les différents thèmes seront abordés concrètement par les commissions.

**M. LEGUY** (Bureau d'études ADAGE) indique que ce seront les débats au sein des commissions thématiques qui devront mettre en évidence tel ou tel sujet comme élément important ou mineur de la commission.

**M. ACHART** (Association Au Fil de l'Eau) souligne l'importance du choix des thèmes, de leur priorisation et surtout de leur analyse croisée dans les différentes commissions. La question de la navigation, commerciale, de loisir et de son impact potentiel sur les berges, est un bon exemple de cette transversalité.

**M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) explique que le lien et les réponses entre les commissions passeront par la **circulation d'information entre les commissions et au sein du groupement**. Chaque commission parle du même sujet mais pas abordé sous le même angle.

**M. DEBARRE** (animateur) indique que le tableau de croisement entre les 4 commissions thématiques et les 13 thèmes mentionnés au CCTP est amené à évoluer. Il rappelle que ce tableau a été construit sur la base des retours des « fiches acteurs » qui demandaient

de préciser, pour chaque commission, les enjeux jugés les plus importants.

**Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission « Aménagement »)** relève que, compte tenu du laps de temps court dont nous disposons, il faut être vigilant à ne pas « s'enterrer ». Le risque est que les commissions se freinent les unes les autres en menant une réflexion sur les mêmes sujets.

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** évoque la **possibilité d'inter-commissions** pour arbitrer un sujet donné. Le Bureau a aussi le rôle de faire la synthèse des échanges tenus dans les commissions et peut réaliser ce type d'arbitrage.

**M. MERLET (AESN)** explique que dans l'élaboration d'un SAGE, il y a forcément des conflits d'intérêt qui apparaissent. Chaque commission peut aborder les différents thèmes sous un certain angle, révéler des incompatibilités mais au final, **c'est la CLE qui décide et qui doit trouver un consensus.**

**M. BREUIL (CG93)** demande quels sont les moyens d'échange entre les commissions.

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** propose la **mise en place d'une plateforme collaborative**, en définissant bien au préalable les conditions d'accès.

**Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission « Aménagement »)** indique avoir expérimenté cet outil dans le cadre du Plan Climat et que cela a bien fonctionné.

**M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** estime qu'un accès restreint aux membres du Bureau pourrait être un bon format.

**M. BREUIL (CG93)** demande si les études complémentaires à envisager font partie du présent marché. Si non, il demande si les études complémentaires n'arriveront pas trop tard dans l'élaboration du SAGE.

**M. DEBARRE (animateur)** précise que les études complémentaires ne font pas partie du marché. Sur ce point, la mission du groupement recruté se limite à l'identification des études possibles et à la rédaction du CCTP des études dont la CLE aura validé le portage par le SAGE. Pour ce qui est du calendrier de réalisation de ces études, elles ne doivent pas être intégrées dans l'état des lieux du SAGE mais plutôt venir le compléter. Il sera, en revanche, utile d'**avoir réalisé ces études avant la définition des Scénarios du SAGE.**

Dans le cadre de l'organisation des commissions thématiques de mi-décembre, **M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE)** propose d'avoir un temps d'échange (téléphonique, face à face ?) avec chaque Président de commission au préalable pour préciser les modalités de travail et le contenu de la réunion.

**M. CHAPRON (SIAM - Président de la commission « Qualité »)** juge la démarche proposée pertinente et dans la continuité du travail déjà réalisé. Il ajoute qu'il sera important lors des prochaines commissions thématiques de **bien sensibiliser les participants sur l'avancement actuel et le calendrier à venir.**

Considérant que des personnes participent à plusieurs commissions, **Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission « Aménagement »)** souhaite que le groupement ne soit pas trop long sur les éléments de présentation communs à chaque commission.

**M. BARBARIN (CDA 94 - Président de la commission « Usages »)** explique qu'il n'y a pas eu de thèmes qui est vraiment ressorti de la première réunion de la commission « Usages ». Il n'y a pas eu à ce jour beaucoup de retour de données. Il estime que l'accompagnement des participants en phase d'état des lieux est très important : il faut **faire s'exprimer tous les usagers**, expliquer ce qu'on attend d'eux, les orienter vers les éléments dont on souhaite prendre connaissance.

**M. CALVET (SIAAM - Président de la commission « Milieux naturels »)** souhaite quant à lui **laisser plus de temps à la présentation** par le bureau d'étude. A propos du tableau de croisement des 13 thèmes et des 4 commissions, il propose de définir un niveau

d'importance de chaque thème pour chaque commission plutôt que de dire simplement que le thème sera abordé par la commission.

**M. ASMODE** (Bureau d'études OGE), qui va animer la commission « Milieux naturels », propose d'approfondir, lors de la réunion à venir, le sujet des zones humides et des zones d'expansion de crues, sujets jugés assez intégrateurs. C'est, de plus, un sujet assez conflictuel et qui fait le lien avec les autres commissions.

**M. BREUIL** (CG93) demande s'il n'aurait pas été intéressant de faire une première réunion commune aux 4 commissions dans un premier temps, pour résoudre la question des thèmes à aborder par chaque commission.

**M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) propose de créer une **fenêtre « inter-commission » dans l'outil de partage.**

**M. MERLET** (AESN) alerte le Bureau sur le risque de multiplier les réunions. Il demande que les aspects de présentation générale soient mineurs lors des réunions. Il faut surtout rappeler les objectifs et les modalités de travail et **passer la majeure partie du temps des réunions à examiner les problèmes et à trancher.**

**M. ROY** (Association RENARD) demande si un travail de vérification et d'actualisation des données transmises est envisagé dans le cadre de la mission du groupement.

**M. MERLET** (AESN) et **M. DEBARRE** (animateur) expliquent que c'est le travail des acteurs locaux et des services techniques de valider les données transmises et d'en préciser la nature (document récent/ancien, exhaustif ou non, global ou localisé...)

**M. ACHART** (Association Au Fil de l'Eau) pose la question du meilleur moment pour traiter les données politico-techniques ?

**M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) explique que l'état des lieux du SAGE correspond en quelque sorte au « pôle froid » de l'élaboration du SAGE, phase où l'on ne fait que poser les choses. A l'inverse, le diagnostic représente le « pôle chaud » puisque c'est à ce moment que les éléments conflictuels sont mis au centre de la discussion. Cependant, l'état des lieux ne se limitera pas à un énoncé strictement quantitatif de l'état du territoire. Un volet plus qualitatif est envisagé qui consistera en un travail rétrospectif sur les différents thèmes du SAGE.

**Mme BEYELER** (Syndicat Marne Vive) ajoute que l'état des lieux fait la part belle aux commissions thématiques et aux entretiens d'acteurs. C'est lors de ces réunions qu'il est possible de faire ressortir des éléments quantifiés qui permettront de préparer le diagnostic.

**M. MERLET** (AESN) évoque la phase d'état des lieux comme une « photographie du territoire » qui permet d'amorcer un travail plus prospectif (la situation actuelle n'est pas stable, immuable). Il rappelle également que l'objectif du SAGE est connu : c'est le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau. En revanche, c'est le chemin pour y parvenir que l'on ne connaît pas et qui doit être déterminé dans le SAGE.

**M. NARCY** (Bureau d'études AsCA) relève toutefois que le travail du SAGE ne se limite pas à trouver les moyens d'arriver aux objectifs du SDAGE, mais également à définir comment ces objectifs techniques s'inscrivent dans un projet de territoire, de telle sorte qu'ils soient davantage portés politiquement et que leur intérêt pour le territoire soit identifié. Il peut également s'agir de définir d'autres objectifs stratégiques sur l'eau et les milieux, non forcément évoqués dans le SDAGE mais intéressant les acteurs locaux.

**M. ROY** (Association RENARD) propose d'insérer dans l'état des lieux un chapitre sur les remèdes, les précautions futures.

**M. MERLET** (AESN) affirme que ce point ne doit pas être soulevé dans l'état des lieux

mais par la suite, dans le diagnostic notamment.

**M. LEROY (Président de la CLE)** remercie les membres du groupement pour cette présentation. Ces-derniers quittent la réunion.

**Le Bureau prend acte du débat.**

### **POINT N° 3 : SUIVI FINANCIER DU SAGE ET PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2012**

Au moment d'évoquer le point financier du SAGE, **M. LEROY (Président de la CLE)** rapporte que M.CHAPRON lui a confié qu'il allait faire le point avec le SAN du Val-Maubuée sur la participation financière du territoire du Val Maubuée au SAGE Marne Confluence.

Compte-tenu des dépenses envisagées pour l'année 2012, M. LEROY signale l'importance que les collectivités contributrices au SAGE puissent **acter de leur participation au titre de l'année 2012 au plus vite**. Il rappelle que les communes et intercommunalités d'un même territoire doivent convenir conjointement du mode de participation de leurs structures au SAGE de façon à respecter la participation de 0,10 € par habitant et par an. Il note que **certaines communes n'ont pas encore, à ce jour, manifesté le souhait de contribuer au SAGE**. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines de ces communes ne sont pas représentées à la CLE ou encore ne sont pas riveraines de la Marne ou de ses affluents. Elles ne prennent donc pas bien conscience des enjeux du SAGE. Cependant, toutes les collectivités concernées ont été relancées dans le cadre de l'appel à cotisation pour l'année 2012.

**Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive)** complète les propos du Président en appelant les collectivités à délibérer du montant de leur participation pour l'année 2012 au plus vite afin de pouvoir constituer un budget 2012 sincère et véritable.

**Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission « Aménagement »)** affirme que la convention avec le Département de Seine-Saint-Denis a été signée récemment et que le versement de la participation 2011 au SAGE n'est plus l'affaire que de quelques jours.

**Mme GALANO (CG94)** confirme également que le Département du Val-de-Marne apportera sa contribution comme prévu. Elle s'interroge en revanche sur la non participation de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne au SAGE.

**M. LEROY (Président de la CLE)** explique avoir récemment reçu un courrier de la CA du Haut Val-de-Marne lui expliquant que « la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne n'ayant pas de compétence en matière de gestion de cours d'eau, il n'apparaît pas possible de la faire participer à la contribution que vous avez fixé pour le bon fonctionnement de vos projet et de vos études » (*lecture du courrier du 19 octobre 2011 par M. LEROY*) M. LEROY estime que la CA du Haut Val-de-Marne n'a pas bien cerné les enjeux du SAGE qui vont au-delà de la seule « gestion de cours d'eau ». En effet, le SAGE aborde aussi les questions d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales), d'aménagement, qui sont des compétences de la CA.

**M. LEROY (Président de la CLE)** présente ensuite le **budget prévisionnel de l'année 2012**. Il fait état de **dépenses importantes à venir liées à la prestation d'accompagnement à l'élaboration du SAGE par un bureau d'étude, la réalisation d'un**

site internet du SAGE et au lancement d'études complémentaires. Il remarque que l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France apportent des subventions conséquentes et qu'il faudra être attentif au rythme de versement de ces subventions pour ne pas freiner le déroulement de l'étude en cours.

**Mme GALANO (CG94)** demande pourquoi il n'a pas été établi de conventions pluriannuelles permettant d'engager les collectivités signataires sur toute la durée d'élaboration du SAGE.

**Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive)** explique que la simulation initiale des dépenses liées au SAGE, réalisée en 2010, qui a permis de fixer à 0,10 € par habitant et par an le niveau de participation financière des territoires du SAGE, ne tenait pas compte des possibles subventions de l'Agence de l'Eau ou de la Région. De ce fait, **le niveau de la cotisation pour les années à venir est susceptible de changer** (plutôt à la baisse). D'où la volonté de ne pas inciter les collectivités à s'engager sur un montant pluriannuel.

**M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau)** demande comment ont été chiffrées les études complémentaires.

**Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive)** explique que cela correspond au budget restant disponible pour l'année 2012. Les études n'étant pas encore identifiées, elles ne peuvent pas encore être chiffrées avec exactitude.

**M. ACHART (Association Au Fil de l'Eau)** demande d'expliquer l'affectation de résultat.

**M. DEBARRE (animateur)** indique que l'accompagnement du SAGE devait initialement démarrer en octobre. Un mois de retard a été pris qui correspond à une dépense d'environ 25 000 €. De plus, la dépense liée à l'élaboration du site internet a été remise à 2012, la consultation devant être lancée dans les prochaines semaines. Il ajoute qu'au regard des actions à réaliser en 2012, les crédits pour l'année 2012 devraient être consommés.

Il est procédé au vote.

**Le Bureau approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2012 du SAGE Marne Confluence.**

#### **POINT N° 4 : AVANCEMENT SUR LES MOYENS DE COMMUNICATION DU SAGE**

**M. DEBARRE (animateur)** indique que le logo du SAGE a été finalisé en septembre 2011, suite aux remarques formulées lors de la CLE du 30 juin 2011.

Il ajoute que le 18 octobre 2011, une **plaquette d'information** marquant les « 1 an du SAGE Marne Confluence » a été adressée à l'ensemble des Maires, Présidents d'EPCI et des Conseils Généraux et Régionaux du territoire du SAGE ainsi qu'à l'ensemble des représentants de la CLE. Ce document vise à rappeler les motivations d'un SAGE pour le territoire Marne Confluence et précise son organisation, ses parties prenantes et son calendrier. Une fiche synthétique fait quant à elle le bilan de l'année écoulée, rappelant en particulier les principales réunions qui se sont tenues.

Enfin, un marché pour l'élaboration du **site internet du SAGE Marne Confluence** doit être lancé prochainement. Le site devrait être finalisé au premier semestre 2012 et rendu accessible au plus grand nombre. Ce site a été envisagé à la fois comme un outil

de travail (échange de document, partage d'informations) et un outil pédagogique de sensibilisation.

Aucune question n'a été formulée sur ce point.

## POINT N° 5 : BILAN DES ECHANGES AVEC L'EPTB

**M. DEBARRE (animateur)** rappelle tout d'abord les principaux échanges tenus avec l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, reconnu comme tel le 7 février 2011. L'EPTB englobe entièrement le territoire du SAGE Marne Confluence.

Un séminaire de travail a été organisé, le **27 mai 2011**. Sur la base des priorités d'intervention présentées par l'EPTB lors de ce séminaire, la CLE du SAGE Marne Confluence, dans sa réunion du **30 juin 2011**, a débattu de ces propositions. Un courrier a été envoyé à l'EPTB, consécutivement à cette réunion, afin de relater les avis et solliciter une réunion spécifique avec l'EPTB. Une réunion de travail entre le Bureau du SAGE Marne Confluence et l'EPTB Seine Grands Lacs s'est ainsi tenue le **6 septembre 2011**. A cette occasion, l'EPTB a présenté un nouveau programme d'actions prioritaires pour la période 2011-2013, resserré autour de quelques actions. Le programme finalisé devait être présenté au Comité Consultatif de l'EPTB d'ici la fin de l'année **2011**. Par ailleurs, une enquête publique sur la redevance pour soutien d'étiage, sollicitée par l'EPTB, a été menée au cours du mois de **juillet 2011**.

**M. DEBARRE (animateur)** explique que ce long processus d'échange entre le SAGE Marne Confluence et l'EPTB Seine Grands Lacs a permis de répondre à certaines interrogations de la CLE. L'EPTB a réaffirmé sa volonté de laisser le portage des SAGE en phase de mise en œuvre aux structures porteuses locales compétentes, celles-ci devant toutefois **faire évoluer leur périmètre à l'échelle du périmètre du SAGE (cf article L212-4 CE)**. Concernant la redevance pour mise en œuvre d'un SAGE, il a été indiqué que l'EPTB ne peut pas lever cette redevance et la reverser ensuite à la structure porteuse du SAGE s'il n'est pas lui-même structure porteuse.

**M. LEROY (Président de la CLE)** rappelle que les statuts du Syndicat Marne Vive (SMV), structure porteuse du SAGE, prévoient la **fin du Syndicat, en l'état, en 2015**. De ce fait, le SMV se devait d'amorcer dès à présent une réflexion sur son devenir. Lors d'une rencontre avec Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, en 2011, celui-ci a reconnu la pertinence du SMV, syndicat d'étude, l'incitant par la même occasion à **faire évoluer son périmètre d'intervention à l'échelle du périmètre du SAGE Marne Confluence en vue d'assurer sa mise en œuvre**. Si le périmètre futur du SMV semble d'ores et déjà se dessiner, la question des compétences doit être posée.

**Mme BEYELER (Syndicat Marne Vive)** indique que l'état des lieux du SAGE comporte un volet sur la gouvernance. Ce travail va ainsi permettre d'alimenter la réflexion sur la future structure porteuse du SAGE en phase de mise en œuvre et sur la pertinence de l'évolution des missions du SMV.

**M. DEBARRE (animateur)** mentionne le cas du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve-Saint-Georges (SIARV), structure porteuse du SAGE de l'Yerres, qui vient d'entrer en phase de mise en œuvre. Afin de préparer ce passage de l'élaboration à la mise en œuvre du SAGE, le SIARV a mené une réflexion en amont pour préparer l'évolution de la structure porteuse. Le SIARV est ainsi devenu le

SyAGE, Syndicat pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres, qui intègre dans ses nouveaux statuts une compétence obligatoire « mise en œuvre du SAGE » élargie à toutes les communes du bassin versant du SAGE de l'Yerres et des compétences « à la carte ». Ce type de retour d'expérience doit permettre au SAGE Marne Confluence et à sa structure porteuse, le Syndicat Marne Vive, de préparer cette échéance.

A propos des Grands lacs de Seine, **Mme GALANO (CG94)** rappelle que la ville de Paris et les trois départements de la proche couronne en sont les administrateurs. Elle rappelle l'intérêt des barrages réservoirs pour le soutien d'étiage et souligne la nécessité de la mise en place d'une redevance pour soutien d'étiage afin de procéder à des travaux de renouvellement sur ces barrages. La contribution demandée est estimée à **environ 1 centime d'euro par mètre cube d'eau** pour des recettes à hauteur de 7 millions d'euros par an.

**M. ROY (Association RENARD)** interroge le Bureau sur la possibilité que la CLE du SAGE Marne Confluence prenne position sur les débats publics en cours pour le projet de « mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine » d'une part et le projet d'aménagement de la Bassée » d'autre part.

**M. MERLET (AESN)** répond que ces deux projets ne concernent pas le bassin versant Marne Confluence et que la CLE n'a donc pas légitimité à se prononcer.

Le Bureau prend acte du débat.

#### **POINT N° 6 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION DE LA CLE**

**M. CALVET (SIAAM - Président de la commission « Milieux naturels »)**, **Mme BERNARD (CG93 - Présidente de la commission « Aménagement »)** et **M. MERLET (AESN)** réaffirment leur souhait que la présentation du groupement et de l'étude en début de réunion de la CLE soit limitée à 15-20 minutes maximum afin de laisser du temps au débat sur les autres points à l'ordre du jour.

**M. DEBARRE (animateur)** propose qu'une **note synthétique présentant le groupement et l'esprit de l'étude** soit réalisée et envoyée aux membres des commissions thématiques et aux membres de la CLE préalablement aux réunions afin de minimiser le temps passé sur ces points en réunion.

Le Bureau souhaite rajouter un point 8 à l'ordre du jour de la CLE intitulé « Questions- Informations diverses ». Les questions que les membres de la CLE voudraient poser seront à envoyer au plus tard une semaine avant la date de la réunion pour être prises en compte.

Compte-tenu des remarques formulées par le Bureau, il est procédé au vote.

**Le Bureau approuve à l'unanimité l'ordre du jour de la prochaine CLE.**

## Informations diverses

**M. CALVET** (SIAAM - Président de la commission « Milieux naturels ») remercie tout d'abord la CLE ainsi que le Syndicat Marne Vive et l'Agence de l'eau de s'être prononcés sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de Seine-et-Marne (SDCI) qui rattachait le SIAAM au bassin versant de l'Yerres en dépit de toute cohérence hydrographique. Ces remarques ont été prises en compte et il ne devrait pas y avoir d'incitation forte au regroupement de syndicats de rivière et notamment vis-à-vis SIAAM.

M. CALVET informe ensuite le Bureau d'une démarche engagée par le SIAAM auprès des communes situées à l'aval du Morbras, dans sa partie Val-de-Marnaise. **Le SIAAM a en effet écrit à ces communes pour lancer un appel à concertation en vue de réaliser une expertise globale du Morbras.** Il met cependant le doigt sur un problème de prise en charge de la compétence « gestion de rivière » sur ce territoire aval. Historiquement, un Syndicat existait sur tout le linéaire du Morbras mais qui a été dissous. Suite à cette dissolution, la compétence n'a semble-t-il pas été clairement transférée à la Communauté d'Agglomération du Haut-Val-de-Marne (CAHVM) et les communes et la CAHVM se renvoient depuis la balle sur ce dossier. La logique voudrait qu'il existe un syndicat unique sur tout le linéaire du Morbras et à échéance sur tout le périmètre du SAGE Marne Confluence mais il faut prendre le temps d'en discuter. Un appel a donc été lancé aux communes et à la CAHVM dans l'attente d'un retour. M. CALVET sollicite l'appui du SAGE et de l'Agence de l'Eau dans cette démarche.

**M. MERLET** (AESN) confirme la volonté de l'Agence de l'eau de faire émerger un contrat sur le bassin versant du Morbras.

**M. LEROY** (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance à 18h.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY